



**COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vallabrix, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard RIEU, Maire.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, V. BECAMEL, A-M IGNACE-SANGUIN, M-H VAUX et Messieurs B.RIEU, L. FRANÇOIS, D. FRANÇOIS, V. MARTINEZ, T. EVEILLEAU, C. GASSIN

Représentés : Maryse BOUCRY-FRAMMERY (Procuration à M-H. VAUX)

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, V. BECAMEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 4 juin 2020

2020- 15 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 MAI 2020 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 26 mai 2020 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 26 mai 2020 et ses délibérations.

2020-16- ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SICTOMU

Pour relayer les besoins des communes et couvrir l'ensemble du territoire, les statuts du SICTOMU Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune. Ces représentants sont élus par la Communautés de Communes Pays d'Uzès.

Les délégués titulaires sont Messieurs Laurent FRANÇOIS et Bernard RIEU,

Les délégués suppléants sont Messieurs Vincent MARTINEZ et Didier FRANÇOIS.

2020-17- ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SMEG

Les délégués de la commune au sein du SMEG Syndicat Mixte d'Electrification du Gard sont élus par les conseils municipaux des communes-membres. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Les délégués titulaires sont Messieurs Thierry EVEILLEAU et Christophe GASSIN,

Les délégués suppléants sont Messieurs Vincent MARTINEZ et Laurent FRANÇOIS.



2020-18– ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CSI

Notre commune est adhérente du CSI Pierre Mendès France et y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Mesdames Odile PERNIN-VIDAL et Anne-Marie IGNACE-SANGUIN sont élues déléguées de la commune au sein du CSI Pierre Mendès France, respectivement titulaire et suppléante.

2020-19– INDEMNITES DE FONCTION AUX ELUS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, comme le prévoit l'article L.2123-24 du CGCT, de fixer le montant des indemnités de fonction des élus selon les barèmes en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Le maire percevra une indemnité de fonction au taux de 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, les adjoints 9.9 % de ce même indice.

Voté à l'unanimité.

2020-20 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de simplifier la gestion des affaires courantes de la commune, le Conseil Municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire, telles que le précisent les dispositions du CGCT, article L. 2122-22.

Les membres de l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, décident de déléguer certaines de ses attributions au Maire. Les attributions concernées sont détaillées dans la délibération correspondant à cette décision.

2020-21– TAUX IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2020. Pour rappel, ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2016.

Il propose de modifier le taux de la taxe foncière des propriétés non bâties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de déterminer les taux des taxes pour l'année 2020, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 14.00 %, maintien du taux
- Taxe foncière (non bâti) : 45.00 %, baisse du taux en 2019, il était de 55.68 %

Voté à l'unanimité

2020-22– COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRE

Le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions. La seule obligation étant la création de la commission d'appel d'offre.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Bernard RIEU

Odile PERNIN-VIDAL

Thierry EVEILLEAU

Christophe GASSIN

Vincent MARTINEZ

2020-23 – COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES

I. Eau, Travaux, Assainissement

Bernard RIEU

Thierry EVEILLEAU

Didier FRANÇOIS



II. Environnement Nature

Virginie BECAMEL
Thierry EVEILLEAU
Christophe GASSIN
Anne-Marie IGNACE SANGUIN
Odile PERNIN-VIDAL

III. Animations culturelles, relations avec les associations

Christophe GASSIN
Anne-Marie IGNACE-SANGUIN
Vincent MARTINEZ
Marie-Hélène VAUX
Odile PERNIN-VIDAL

IV. Vie sociale, gestion du foyer, gazette, communication

Maryse BOUCRY-FRAMMERY
Christophe GASSIN
Anne-Marie IGNACE-SANGUIN
Marie-Hélène VAUX

2020-24– APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique concernant la révision du PLU avec examen conjoint dans le cadre de la création du quartier d'habitation de BOUYER, est terminée. Le commissaire enquêteur a remis son rapport. Il présente le rapport aux élus qui délibèrent, et à l'unanimité, l'approuvent.

2020-25– SOCIETE FULCHIRON DEMANDE DE TRAITEMENT DE MATERIAUX

La société FULCHIRON exploitante de la carrière qui se situe sur les communes de Vallabrix et de St Victor des Oules a adressé un dossier à la mairie. Il s'agit d'une demande d'avis sur le traitement, sur le site de la carrière, de traiter et de commercialiser des matériaux provenant de l'entreprise FERROPEM, elle-même basée sur la commune de St Hippolyte de Montaigu.

En l'état actuel des conditions, le conseil délibère et à l'unanimité donne un avis défavorable à la demande de l'entreprise FULCHIRON.

2020-26 – LOCAL DE L'ANCIENNE CANTINE DEMANDE DE SOUS-LOCATION

Pour rappel, en mars de cette année, un bail de location du local de l'ancienne cantine a été signé entre la mairie et les exploitants de l'entreprise locale PIASTA. Une demande a été faite d'autoriser les preneurs à sous-louer le local pour un projet d'atelier de pâtisseries bio.

Au vu du projet présenté, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la sous-location du local de l'ancienne cantine.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Organisation du marché nocturne le 15 juillet 2020 place de l'Eglise
- ❖ Ecole : lecture de Deny Lanoy le mardi 30 juin avec remise des dictionnaires et de clés USB pour les élèves de CM2, après la classe
- ❖ Projet de parc accro branches sur la commune voisine de St Quentin la Poterie, en limite de notre commune, pose problème. Une rencontre va être organisée avec les porteurs du projet et les mairies concernées que sont St Quentin la Poterie et St Victor des Oules.

La séance est levée à 20 heures 20.